

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la septième (7^e) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la cinquantième (50^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 19 mai 2020, à 18 h 30, par Zoom.

Présents :	M. Michael Averill M ^{me} Mirelle Beaudet M. Denis Bertrand M ^{me} Julie Boisvert M ^{me} Line Boucher M ^{me} Marie-Christine Busque M. Frédéric Clermont (observateur avec droit de parole) M ^{me} Anne-Marie Girard M. Marc-Antoine Lachance M ^{me} Nadine Le Gal M ^{me} Josée Longchamp M ^{me} Julie Paquette M. Jacques Gérard Regnaud (arrivé à 19 h 15) M ^{me} Patricia Tremblay	
Invités :	M. Alain Aubuchon, directeur M. Ando Ballaman, gestionnaire administratif M ^{me} Chantal Henri, directrice M. Stéphane Marcoux, directeur M ^{me} Cristina Telcian, directrice M. Patrick Verstraelen, directeur	Direction de la vie étudiante Direction générale Direction des ressources humaines Direction des ressources matérielles Direction des finances et de l'approvisionnement Direction de la formation continue, services aux entreprises et international
Excusé :	M. Paul Calce	
Absent :	M. Ryan Paulsen	
Secrétaire :	M ^{me} Diane Bournival, coordonnatrice	Service des affaires corporatives

07.01 Adoption de l'ordre du jour

En l'absence du président, c'est M^{me} Anne-Marie Girard, vice-présidente, qui préside l'assemblée. Elle souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres et invités et transmet ensuite les consignes d'usage pour le bon déroulement de l'assemblée à distance. Elle souligne la présence de M. Frédéric Clermont, président du Syndicat des professeures et professeurs du Cégep de Saint-Jérôme, qui remplace Nancy Desjardins. Lors de la réunion du comité exécutif tenue le 24 avril dernier, le privilège d'observateur avec droit de parole a été accordé à M. Clermont. Après avoir constaté le quorum, la présidente demande aux membres s'ils ont des ajouts ou des modifications à proposer à l'ordre du jour, et ce, avant de recevoir une proposition pour son adoption. Il est proposé d'ajouter *Remerciements* au point *07.14 Divers*.

Ordre du jour		Temps suggéré (minutes)
07.01	Adoption de l'ordre du jour	5
07.02	Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 14 avril 2020	5
07.03	Suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 14 avril 2020	15
07.04	Examen des procès-verbaux du comité exécutif des réunions ordinaires tenues les 27 mars et 24 avril 2020 ainsi que du procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 31 mars 2020	5
07.05	Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études	10
07.06	Rapport de la commission des études tenue le 6 mai 2020	5
07.07	Résolution — Budget de fonctionnement 2020-2021	20
07.08	Résolution — Budget des investissements 2020-2021	20
07.09	Résolution — Nouveau Centre collégial de Mont-Tremblant	20
07.10	Information — État de situation sur la pandémie de la COVID-19	15
07.11	Résolution — Modification du Règlement n° 19 sur la perception de la cotisation étudiante	10
07.12	Résolution — Renouvellement du mandat d'un membre du conseil d'administration nommé par le conseil d'administration	5
07.13	Dépôt — Projet de calendrier 2020-2021 des assemblées du conseil d'administration	5

07.14	Informations et divers : <ul style="list-style-type: none"> - Fondations du Cégep de Saint-Jérôme et du Centre collégial de Mont-Laurier - Report du coquetel de fin d'année - Remerciements - Avis de motion 	5
07.15	Levée de la séance	-

M. Michael Averill, appuyé par M^{me} Mirelle Beaudet, propose :

« d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 19 mai 2020, et ce, avec l'ajout proposé. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

07.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 14 avril 2020

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, la secrétaire, M^{me} Diane Bournival, est dispensée de la lecture de celui-ci. M^{me} Marie-Christine Busque mentionne qu'à la page 5, au point *06.06 Rapport de la commission des études tenue le 8 avril 2020*, l'avis donné était favorable. À la page 8, au deuxième paragraphe de la *conclusion et questions* du point *06.07 Information — État de situation sur la pandémie de la COVID-19*, la phrase « La priorité est donnée aux finissantes et aux finissants afin de les accompagner vers l'obtention de leur diplôme d'études collégiales » sera changée pour « Une attention particulière est portée aux finissantes et aux finissants afin de les accompagner vers l'obtention de leur diplôme d'études collégiales ».

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M^{me} Josée Longchamp, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 14 avril 2020, et ce, avec les modifications proposées. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

07.03 Suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 14 avril 2020

Avant de débiter, M^{me} Nadine le Gal remercie la présidente d'assemblée qui a été informée uniquement ce matin de l'absence de M. Paul Calce et qui a accepté de le remplacer pour cette deuxième assemblée virtuelle.

M^{me} Le Gal mentionne, en suivi à la page 5, le retour de M. Gilles Vaillancourt à son poste de coordonnateur du Service de l'animation socioculturelle et Carrefour d'aide aux étudiants à la Direction de la vie étudiante. Elle souligne l'excellent travail réalisé par M^{me} Véronique Allard, qui l'a remplacé dans le contexte de la fermeture du Collège et de la mise en place de l'enseignement à distance. Les autres suivis seront apportés durant l'assemblée, plus particulièrement au point *07.10 Information — État de situation sur la pandémie de la COVID-19*.

07.04 Examen des procès-verbaux du comité exécutif des réunions ordinaires tenues les 27 mars et 24 avril 2020 ainsi que du procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 31 mars 2020

Aucun commentaire n'est formulé à propos des différents procès-verbaux des réunions du comité exécutif.

07.05 Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études

➤ Président

M^{me} Anne-Marie Girard mentionne que le processus de renouvellement de mandat de la directrice générale se poursuit. M. Michael Averill était présent lors de la commission des études tenue le 8 mai dernier. Le comité a également reçu les autres avis demandés et a rencontré M^{me} Le Gal pour son évaluation. Le rapport sera rédigé et livré lors de l'assemblée du conseil d'administration qui aura lieu le 17 juin prochain.

➤ Directrice générale

Plusieurs informations seront transmises par M^{me} Nadine Le Gal lors de la présentation de l'état de situation sur la pandémie de la COVID-19.

Les travaux de réfection du premier étage de l'aile D, travaux qui se chiffrent à 1,3 M\$, ont débuté et l'échéancier initial devrait être respecté. Les travaux préparatoires à la construction du futur bâtiment de l'Institut du véhicule innovant sont en cours.

M^{me} Le Gal indique qu'elle poursuit ses rencontres, en mode virtuel, avec les principaux partenaires du Collège. Lors de celle tenue avec les représentants de la Ville de Saint-Jérôme, il a été question de l'impact des travaux qui ont débuté sur la rue Saint-Georges. En raison de l'enseignement à distance et du télétravail effectué par la grande majorité des membres du personnel, il devrait être assez limité. Également, il a été mentionné qu'une solution au problème des cases de stationnement manquantes serait proposée par la Ville.

La date de lancement des festivités du 50^e a été fixée au 10 septembre 2020. On ne sait pas encore si les rassemblements seront possibles. Si la situation demeure la même, il y aura un remaniement du calendrier des activités avec un report de plusieurs d'entre elles à la session d'hiver 2021.

➤ Directrice des études

M^{me} Patricia Tremblay souligne que plusieurs informations seront transmises lors du point portant sur l'état de situation sur la pandémie de la COVID-19.

Des discussions ont lieu avec les commissions scolaires pour la mise en place de mesures pour aider les élèves qui arrivent du secondaire. Ces mesures seront appliquées dans les trois (3) campus.

Les conclusions du rapport commandé à une consultante par le Collège et la Commission scolaire des Laurentides permettront aux deux institutions de se positionner vis-à-vis de la région et des partenaires respectifs pour le programme *Gestion d'établissement de restauration* et l'École hôtelière des Laurentides.

Des travaux ont lieu avec la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international afin de pouvoir offrir des cours d'été à distance, à l'enseignement régulier et à la formation continue.

En rafale, M^{me} Tremblay mentionne :

- Que la dernière rencontre des coordinations de départements et de programmes (RCDP) a permis de présenter et d'échanger sur le plan et le déroulement de la session d'automne 2020.
- Qu'il reste encore 150 ordinateurs à configurer et à livrer au personnel enseignant au cours des prochaines semaines.
- Que des Commissions des affaires pédagogiques « éclair » sont organisées sporadiquement par la Fédération des cégeps pour répondre aux besoins reliés au contexte actuel et pour l'avancement des dossiers en cours, dont la révision des programmes *Sciences humaines* et *Sciences de la nature*.
- Qu'elle contribue aux travaux en cours portant sur l'augmentation de devis pédagogiques de plusieurs collèges de la Région métropolitaine de recensement (RMR). Le Collège, qui a déposé une demande, espère vivement une réponse positive afin d'assurer son développement et d'être prêt pour la prochaine augmentation de la population étudiante.

M^{me} Nadine Le Gal souligne la participation de M^{me} Tremblay, qui, par son expérience et sa formation, facilite grandement le cheminement de cette demande d'augmentation de devis. Presque tous les cégeps de la RMR recevront une augmentation, mais de bons arguments sont nécessaires pour défendre une demande, ce que la directrice des études fait très bien.

07.06 Rapport de la commission des études tenue le 6 mai 2020

M^{me} Patricia Tremblay présente sommairement le rapport de la commission des études avec les avis qui ont été donnés.

07.07 Résolution — Budget de fonctionnement 2020-2021

M^{me} Cristina Telcian expose les principaux éléments du budget de fonctionnement pour l'année prochaine. Elle mentionne qu'il a été complexe de le préparer en raison du contexte exceptionnel de la pandémie qui génère beaucoup d'incertitudes et ralenti le flux d'informations. Il faut ajouter à cela que les allocations finales du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ne sont pas encore disponibles. Une révision budgétaire s'imposera donc à l'automne. M^{me} Nadine Le Gal en profite pour souligner le travail réalisé par M^{me} Telcian et toute son équipe.

CONSIDÉRANT que les consultations permettant de réaliser le budget de fonctionnement 2020-2021 (le budget) ont été effectuées ;

CONSIDÉRANT que ce budget est présenté au conseil d'administration par M^{me} Cristina Telcian, directrice des finances et de l'approvisionnement ;

CONSIDÉRANT que ce budget montre un excédent des dépenses sur les revenus (déficit) de 264 456 \$;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre de présenter un budget équilibré, il est recommandé d'affecter le solde de fonds accumulé non affecté d'un montant équivalant au déficit prévu, soit 264 456 \$;

CONSIDÉRANT que le solde de fonds accumulé non affecté est estimé à 2 708 416 \$ en date du 30 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que si cette affectation de fonds a lieu pour permettre l'équilibre budgétaire, le solde de fonds accumulé non affecté estimé au 30 juin 2021 serait de 2 443 960 \$;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif, lors de sa réunion ordinaire tenue le 11 mai 2020, a adopté de façon unanime une résolution faisant mention de sa recommandation au conseil d'administration d'adopter le budget de fonctionnement 2020-2021.

M^{me} Julie Paquette, appuyée par M^{me} Julie Boisvert, propose :

« - d'adopter le budget de fonctionnement 2020-2021, et ce, tel qu'il a été présenté par la Direction des finances et de l'approvisionnement ;

- d'approuver une affectation du solde de fonds accumulé non affecté d'un montant de 264 456 \$ afin de permettre la présentation et l'adoption d'un budget équilibré. »

CA 38 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Des questions sont posées concernant les allocations du MEES qui n'ont pas encore été reçues, les annexes dont les montants ne sont pas versés et les raisons de cette situation. M^{me} Telcian explique que des représentations ont été faites pour avoir davantage de précision, mais il faut tenir compte du contexte de la pandémie. Pour ce qui est du budget, les montants de crédits n'ayant pas été confirmés, le budget est basé sur les informations sommaires dont le Collège dispose. Quant aux montants attendus à la suite du budget 2020-2021 du gouvernement du Québec déposé en mars dernier, celui-ci proposait un réinvestissement important. Cependant, en raison de la pandémie, le MEES a annoncé que les sommes supplémentaires prévues ne seraient pas versées afin de conserver une marge de manœuvre dans la gestion des fonds.

07.08 Résolution — Budget des investissements 2020-2021

CONSIDÉRANT que les consultations permettant de réaliser le budget des investissements 2020-2021 (le budget) ont été effectuées ;

CONSIDÉRANT que le budget susmentionné comprend les volets MAOB (mobilier, appareillage et outillage, informatique et bibliothèque) et PAN (plan d'action numérique) présentés par M^{me} Cristina Telcian, directrice des finances et de l'approvisionnement ;

CONSIDÉRANT que le budget susmentionné comprend également le volet RATDE (réfection, amélioration-transformation et déficit d'entretien présenté par M. Stéphane Marcoux, directeur des ressources matérielles ;

CONSIDÉRANT que ce budget se chiffre à un montant de 2 000 000 \$ et 793 700 \$ respectivement pour les volets MAOB et PAN, et à un montant de 3 174 500 \$ pour le volet RATDE ;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif, lors de sa réunion ordinaire tenue le 24 avril 2020, a adopté de façon unanime une résolution faisant mention de sa recommandation au conseil d'administration d'adopter le budget des investissements 2020-2021.

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M^{me} Marie-Christine Busque, propose :

« d'adopter le budget des investissements 2020-2021, et ce, tel qu'il a été présenté par la Direction des finances et de l'approvisionnement et la Direction des ressources matérielles. »

CA 39 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

07.09 Résolution — Nouveau Centre collégial de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a émis, en date du 18 juin 2018, une autorisation ministérielle en faveur du Collège pour la location d'un bâtiment d'une superficie de 1 885 m² afin de faire place au nouveau Centre collégial de Mont-Tremblant (CCMT) ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant (la Ville) est propriétaire d'un terrain situé sur le boulevard du Docteur Gervais à Mont-Tremblant, terrain sur lequel sera érigé le futur centre collégial ;

CONSIDÉRANT que la Ville, à partir du programme fonctionnel et technique daté du 27 novembre 2018, a mandaté des professionnels pour la réalisation des plans et devis de performance pour la construction du futur CCMT dont la superficie approximative sera de 1 959 m² ;

CONSIDÉRANT que la Ville entend vendre le terrain nécessaire à la construction du CCMT à l'entrepreneur/promoteur qui sera le plus bas soumissionnaire conforme au terme du processus d'appel d'offres public publié, le 1^{er} mai dernier, sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, et ce, compte tenu de l'ensemble des conditions rattachées à la construction et à l'exploitation du centre collégial ;

CONSIDÉRANT que le futur CCMT sera construit selon les spécifications déterminées à l'acte de vente entre la Ville et l'entrepreneur/promoteur, spécifications qui devront avoir été approuvées par le Collège ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de convention d'usufruit a été rédigé et devra être signé entre le Collège et l'entrepreneur/promoteur afin d'établir les modalités et conditions d'occupation et d'exploitation du futur centre collégial ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de protocole d'entente a été rédigé et devra être signé entre le Collège et la Ville pour établir les règles qui les régiront et les obligations qu'elles assumeront pendant la réalisation du projet de construction du futur CCMT puis pendant l'occupation de l'immeuble par ce dernier ;

CONSIDÉRANT que les projets de convention d'usufruit et de protocole ont été soumis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et au ministère des Finances (MF) pour préapprobation ;

CONSIDÉRANT que les montants des contreparties de base et additionnelle qui doivent être payés par le Collège seront déterminés à la suite de l'ouverture des soumissions et qu'ils devront être approuvés par le MEES et le MF ;

CONSIDÉRANT que la signature de la convention d'usufruit est conditionnelle à l'obtention de l'autorisation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du ministre des Finances.

M. Michael Averill, appuyé par M^{me} Josée Longchamp, propose :

« - d'approuver le protocole d'entente qui doit être signé entre la Ville de Mont-Tremblant et le Cégep de Saint-Jérôme et qui précise les règles qui régiront les parties ainsi que les obligations qu'elles assumeront pendant la réalisation du projet de construction de l'infrastructure du Centre collégial de Mont-Tremblant puis pendant l'occupation de l'immeuble par ce dernier ;

- d'approuver la convention d'usufruit qui doit être signée entre l'entrepreneur/promoteur et le Cégep de Saint-Jérôme, laquelle prendra effet à compter de la date de délivrance du Centre collégial de Mont-Tremblant, qui sera d'une durée initiale de 20 ans et comportera trois (3) options de renouvellement, chacune d'une période de cinq (5) ans ;

- d'autoriser le comité exécutif à approuver les montants des contreparties de base et additionnelle qui doivent être payés par le Cégep de Saint-Jérôme et qui seront déterminés à la suite de l'ouverture des soumissions ;

- d'autoriser la signature par deux (2) officiers du Collège des documents ci-dessus ainsi que de tout document nécessaire permettant de donner plein et entier effet à la présente résolution comprenant, notamment, l'intervention du Collège à l'acte de vente du terrain par la Ville de Mont-Tremblant à l'entrepreneur/promoteur ;

Le tout conditionnellement à l'obtention des autorisations requises, dont celle du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. »

CA 40 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

07.10 Information — État de situation sur la pandémie de la COVID-19

M^{me} Nadine Le Gal a énuméré, lors de la dernière assemblée du conseil d'administration, les différentes actions qui ont été mises en place. Elle souligne que l'ensemble des comités et groupes de travail créés poursuivent leurs différentes actions et rencontres. De nouveaux comités ont récemment vu le jour. Ils permettront de préparer la session d'automne prochaine et le déconfinement. Entretemps, il faut assurer la poursuite des activités. La structure organisationnelle mise en place pour les travaux entourant le déconfinement sera acheminée aux membres. Il s'agit d'un document qui évoluera tant pour ce qui est de la nature des mandats, la composition des membres que de la durée des travaux.

Le comité de liaison se concentre majoritairement sur quatre (4) éléments ou dossiers plus pointus, soit les mesures d'assouplissement du *Règlement sur le régime des études collégiales*, le financement de certains coûts reliés à la pandémie pour l'année en cours et pour la prochaine année, les résidences étudiantes, ainsi que la persévérance qui comprend la réussite des étudiantes et des étudiants.

Vie étudiante :

En lien avec la réussite, des rencontres ont lieu avec les représentants des associations étudiantes. La fin de session approche et cette période, déjà exigeante pour les membres de la population étudiante et du personnel en temps normal, l'est encore plus actuellement. Le contexte augmente le niveau de difficulté. Une brigade d'employés œuvre à rejoindre des étudiantes et des étudiants de qui le collège est sans nouvelles depuis le début du confinement, et ce, afin de voir comment elles ou ils vont et d'apporter un soutien si nécessaire.

Un Mérite étudiant virtuel aura lieu pour chacun des campus. Une présentation virtuelle sera réalisée pour le Gala sportif des Cheminots.

Pour la prochaine session, une attention particulière sera portée aux nouveaux membres de la population étudiante qui arrivent du secondaire. Une session de clavardage est prévue et permettra d'établir le premier point de contact avec eux. Un atelier à l'attention de leurs parents sera tenu pour leur transmettre des informations permettant de démystifier le passage du secondaire au collégial et pour les rassurer si cela est nécessaire.

Session automne 2020 :

M^{me} Patricia Tremblay pilote un groupe de travail qui planifie le retour, en mode hybride, pour la session d'automne 2020. C'est un grand défi de permettre l'accès aux locaux, tout en respectant les consignes actuelles émises par la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux et la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides. Ce comité doit déterminer comment il sera possible d'atteindre les compétences et lesquelles peuvent l'être en présentiel ou à distance. Il doit également définir les priorités d'accès et de disponibilité des locaux. Ce processus sera fait de concert avec le personnel enseignant et les différents syndicats. Il sera difficile de planifier la tâche pour le personnel enseignant et de réaliser le projet d'allocation (la lettre « E » du modèle de financement FABRES).

Comme mentionné précédemment, il y a beaucoup de similitudes entre les enjeux rencontrés à la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international (DFCSEI) et à la Direction des études, et ces deux directions travaillent donc en étroite collaboration.

La DFCSEI a démarré plusieurs nouvelles attestations d'études collégiales et le taux de recrutement est excellent. Selon M. Patrick Verstraelen, directeur de la DFCSEI, le volet aide aux entreprises, avec le *Programme actions concertées pour le maintien en emploi*, de Services Québec, permet de répondre à plusieurs offres de services pour aider les entreprises.

Des échanges ont lieu et des questions sont posées, particulièrement quant aux mesures qui seront prises lors de la prochaine session.

M^{me} Le Gal rappelle que le Collège est un milieu de vie enthousiasmant. Il faudra bien accueillir les étudiantes et étudiants même si la majorité des cours sera dispensée à distance. La population étudiante aura jusqu'au 20 septembre 2020 pour annuler ses cours. Il faudra porter une grande attention au décrochage scolaire.

En terminant ce point, la présidente mentionne que les universités vivent une situation très similaire et ont les mêmes préoccupations que le réseau collégial.

07.11 Résolution — Modification du Règlement n° 19 sur la perception de la cotisation étudiante

M. Alain Aubuchon présente les modifications proposées au règlement n° 19 qui résultent de la tendance prise par les associations étudiantes à souscrire à un régime de soins de santé et dentaire pour leurs membres.

CONSIDÉRANT que l'Association générale des étudiantes et des étudiants de Mont-Laurier (AGEEM) a tenu un référendum les 21 et 22 novembre 2019 pour sonder l'intérêt de ses membres à souscrire à un régime étudiant de soins de santé et dentaires ainsi qu'à un programme d'aide aux étudiants (PAE) ;

CONSIDÉRANT que les membres de l'AGEEM ont voté à 85 % en faveur de l'instauration d'un régime étudiant de soins de santé et dentaires ;

CONSIDÉRANT que les membres de l'AGEEM ont voté à 74 % en faveur de l'instauration d'un programme d'aide aux étudiants (PAE) ;

CONSIDÉRANT que selon le choix de la couverture du régime étudiant de soins de santé et dentaires voté par les membres de l'AGEEM, le coût par session est fixé à 45 \$ par étudiante et étudiant ;

CONSIDÉRANT que selon le choix de la couverture du programme d'aide aux étudiants (PAE) voté par les membres de l'AGEEM, le coût par session est fixé à 6 \$ par étudiante et étudiant ;

CONSIDÉRANT que ces nouveaux frais s'ajoutent à la cotisation étudiante de 16 \$ par session et par étudiante et étudiant exigée aux membres de l'AGEEM.

CONSIDÉRANT la demande de l'AGEEM qui consiste à ce que le Collège facture ces nouveaux frais à ses membres, et ce, à compter de la session automne 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Collège agit uniquement à titre d'intermédiaire entre les étudiantes et étudiants et l'assureur en percevant la cotisation pour le régime et la PAE ;

CONSIDÉRANT que les autres associations étudiantes du Collège pourraient se doter d'un tel régime.

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M^{me} Julie Boisvert, propose :

« d'adopter la modification du *Règlement n° 19 sur la perception de la cotisation étudiante*, et ce, tel que présenté par la Direction de la vie étudiante. »

CA 41 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

07.12 Résolution — Renouvellement du mandat d'un membre du conseil d'administration nommé par le conseil d'administration

CONSIDÉRANT que le premier mandat de M. Marc-Antoine Lachance, membre du conseil d'administration issu des étudiants diplômés d'un programme préuniversitaire du Cégep de Saint-Jérôme, prend fin le 24 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT que M. Lachance a émis le souhait de réaliser un deuxième (2^e) mandat ;

CONSIDÉRANT que l'article 9 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* prévoit que la durée du mandat d'un titulaire d'un diplôme d'études collégiales est de trois (3) ans et qu'il ne peut être renouvelé qu'une seule fois d'une manière consécutive ;

CONSIDÉRANT que l'article 2.3 du *Règlement n° 1 relatif à la régie interne du Cégep de Saint-Jérôme* stipule que le comité exécutif émet ses recommandations au conseil d'administration afin de combler une vacance qui pourrait survenir en renouvelant le mandat du membre sortant ou en nommant une nouvelle personne au poste ;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif, lors de sa réunion ordinaire tenue le 11 mai 2020, a adopté de façon unanime une résolution faisant mention de sa recommandation au conseil d'administration de renouveler le mandat de M. Lachance ;

M. Marc-Antoine Lachance se retire pour les délibérations.

M. Michael Averill, appuyé par M^{me} Mirelle Beaudet, propose :

« de nommer M. Marc-Antoine Lachance, à titre de membre du conseil d'administration issu des titulaires d'un diplôme d'études collégiales d'un programme préuniversitaire du Cégep de Saint-Jérôme, pour un deuxième (2^e) et dernier mandat consécutif d'une durée de trois (3) ans débutant à l'expiration de son premier mandat. »

CA 42 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Marc-Antoine Lachance réintègre l'assemblée.

07.13 Dépôt — Projet de calendrier 2020-2021 des assemblées du conseil d'administration

Le projet de calendrier 2020-2021 est déposé et les membres peuvent envoyer leurs commentaires ou propositions de modifications à M^{me} Diane Bournival ou à M. Ando Ballaman. Le calendrier des assemblées sera présenté pour adoption à l'assemblée du 17 juin 2020.

07.14 Informations et divers

- **Fondations du Cégep de Saint-Jérôme et du Centre collégial de Mont-Laurier :**
Activités : Les fondations ont annulé ou reporté la majorité des activités de financement qui étaient prévues au printemps. C'est une période difficile à traverser pour elles.

Fonds d'urgence : Un fonds d'urgence a été créé afin d'aider des étudiantes et étudiants. Un objectif de 8 500 \$ est visé. Le 23 mai prochain, une cueillette de consignes aura lieu en collaboration avec Métro — Famille Thibeault.

- **Report du coquetel de fin d'année :**
Avec la situation actuelle, le coquetel de fin d'année est reporté. Il est cependant proposé de lever son verre à la fin de la dernière assemblée de l'année afin de se souhaiter un bel été.

- **Remerciements :**
M^{me} Mirelle Beaudet désire remercier M^{mes} Nadine Le Gal et Patricia Tremblay pour leur appui lors de la récente crise médiatique impliquant des étudiantes et étudiants en *Soins infirmiers*. Elle tient à souligner que les membres du personnel concernés ont apprécié l'implication et le soutien des deux dirigeantes.

M. Marc-Antoine Lachance a proposé, lors de la dernière réunion du comité exécutif, qu'une motion de félicitations soit transmise aux équipes impliquées dans le processus d'acquisition et de remises des ordinateurs au personnel enseignant et à des membres de la population étudiante soit déposée. Le Service des ressources des technologies de l'information (SRTI) a été très sollicité lors de ces opérations et les a rendues possibles. M^{me} Nadine Le Gal souligne la belle évolution de l'équipe du SRTI.

- **Avis de motion :**
Lors d'une prochaine assemblée, des modifications au Règlement n° 16 relatif aux conditions d'admission, d'inscription et d'exclusion seront présentées pour adoption.

07.15 Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, M^{me} Mirelle Beaudet, appuyée par M. Marc-Antoine Lachance, propose :

« la levée de la séance. »

La proposition est adoptée à l'unanimité et l'assemblée se termine à 21 h 26ⁱ.

Anne-Marie Girard
Vice-présidente

Diane Bournival
Secrétaire

ⁱ Révision linguistique : AKⁱ